

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 15 septembre 2021, a adopté l'ordonnance suivante, en vertu de l'article 25 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) :

Ordonnance – Octroi d'aide financière supplémentaire de la catégorie « fonds de subvention » et de la catégorie « fonds d'investissement » pour l'exercice financier 2021 (2)

Cette ordonnance modifie les articles 4 à 6, 8 et 17 du règlement et y intègre de nouveaux articles à l'égard des sous-catégories concernées.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat